

# Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du Vendredi 15 avril 2016

\*\*\*\*\*

## *Relevé des délibérations*

\*\*\*\*\*

### Question n° 1

#### Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2016

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2016.

---

### Question n° 2

#### Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.**

---

### Question n° 3

#### Prix Alain Fournier 2016 : remise des récompenses

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- autorise le paiement de ces dépenses.

---

### Question n° 4 - 1

#### Legs Anita TULLIO

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 27 « pour » ; 5 « abstentions » (Michel MROZEK, Ginette HURTAULT, Gilbert AUBRUN, Gilbert BOYER, Annie GUZZO) ; 1 « contre » (Christian BRILLU)*

- confirme l'acceptation du legs des 14 œuvres d'Anita TULLIO pour la Cité de l'Or,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

---

### Question n° 4 - 2

#### Legs Anita TULLIO

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » ; 1 « abstention » (Emmanuel RIOTTE)*

- refuse le legs concernant les œuvres revenant initialement à la Mairie d'Issoudun,
- refuse les œuvres des artistes et amis de Madame Anita TULLIO revenant au Musée Saint-Vic,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

**Question n° 5**  
**Demande de modification et de revalorisation de la dotation d'accueil**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**  
*à l'unanimité*

- approuve la mise en place de la modification et de la revalorisation de la dotation,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en place cette modification et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

---

**Question n° 6**  
**Colonie de vacances : participation de la Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**  
*à l'unanimité*

- adopte la participation proposée, à compter de l'année 2016.

---

**Question n° 7**  
**Contrat Local de Sécurité**

**Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.**

---

**Question n° 8**  
**Rétablissement de la continuité écologique sur la rivière le Cher**  
**au droit d'un ouvrage transversal**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**  
*à l'unanimité*

- approuve le rétablissement de la continuité écologique,
- adopte la solution présentée dans le rapport d'étude d'HYDROCONCEPT, c'est-à-dire l'arasement total de l'ouvrage,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB),
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

---

**Question n° 9**  
**Attribution de subvention pour les travaux de toitures et façades**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**  
*à l'unanimité*

- élargit le périmètre d'attribution de cette subvention selon les conditions énumérées.

---

**Question n° 10**  
**Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**  
*à l'unanimité*

- applique les nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir

**Question n° 11**  
**Cession de pavillon de France Loire : avis de la Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la cession de ce logement,
  - autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.
- 

**Question n° 12**  
**Cession de bâtiment rue des Frères Moricault**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- Cède les parcelles cadastrées BV 209 et 259 au prix de 200 000 euros HT,
  - Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
- 

**Question n° 13**  
**Cession d'une parcelle rue Bernard Fagot**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- cède une partie de la parcelle BK 670 au prix de 28 euros le m<sup>2</sup> dans les conditions spécifiées,
  - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
- 

**Question n° 14**  
**Acquisition de parcelles rue Jules Verne**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- approuve l'acquisition des parcelles BN 138, BN 141 à l'euro symbolique et leur incorporation dans le domaine public,
  - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
- 

**Question n° 15**  
**Incorporation au domaine public d'une partie de la parcelle BK 633 et**  
**déclassement d'une amorce de voirie**  
**pour intégration dans le domaine privé de la Ville**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- décline l'amorce de voirie et l'intègre au domaine privé de la Ville,
  - classe une partie de la parcelle BK 633 dans le domaine public,
  - autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.
-

## **Question n° 16**

### **Installation classée pour la protection de l'environnement – Création d'une déchetterie sur la commune de Drevant, lieu-dit « Les Combes »**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 27 « pour » ; 6 « abstentions » (Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Ginette HURTAULT, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Christian BRILLU)*

- donne un avis favorable sur cet enregistrement.
- 

## **Question n° 17**

### **Mise en place d'un fonds de concours en faveur de la Communauté de Communes Cœur de France dans le cadre des travaux de réfection**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- accepte la procédure du fonds de concours,
  - autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Cœur de France pour la mise en place de cette procédure,
  - autorise Monsieur le Maire à alimenter le fonds de concours à hauteur de 50% du montant HT restant à la charge de la Communauté de Communes Cœur de France, déduction faite des subventions, et à signer tout document se rapportant à cette procédure.
- 

## **Question n° 18**

### **Convention de partenariat pour l'instruction des autorisations du droit du sol avec les Communes et Communautés de Communes**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la convention et à signer les avenants à venir.
- 

## **Question n° 19**

### **Subventions 2016 versées aux associations**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 29 « pour » ; 4 « abstentions » (Gilbert AUBRUN, Ginette HURTAULT, Gilbert BOYER, Annie GUZZO)*

- attribue les subventions proposées,
  - autorise Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les conditions d'attribution de ces subventions et tous les documents s'y rapportant.
- 

## **Question n° 20**

### **Demande de subvention pour 2 projets de la Bibliothèque Municipale Isabel GODIN**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- approuve les plans de financement présentés,
  - autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées dans les plans de financement et à signer tous documents se rapportant à ces demandes.
-

## **Question n° 21**

### **Vote des taux de la fiscalité locale directe pour 2016**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 27 « pour » ; 6 « abstentions » (Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Ginette HURTAULT, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Christian BRILLU)*

vote les taux suivants :

- |   |         |  |
|---|---------|--|
| • taxe d'habitation :                   | 27,29 % | <u>Inchangés par rapport à 2015 et</u> |
| • taxe sur le foncier bâti :            | 29,68 % | <u>inchangés depuis 2006</u>           |
| • taxe sur le foncier non bâti :        | 62,31 % | <i>(Hors intégration en 2011 de la</i> |
| • Cotisation Foncière des Entreprises : | 26,60 % | <i>part départementale)</i>            |

---

## **Question n° 22**

### **Budget primitif 2016**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 25 « pour » ; 8 « abstentions » (Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Ginette HURTAULT, Gilbert BOYER, Annie GUZZO, Christian BRILLU, Alain POUILLOU, Brigitte NOIRET)*

- adopte, par chapitre, les budgets primitifs tels que présentés.

---

## **Question n° 23**

### **Motion sur le « Partenariat pour le commerce et l'investissement »** **entre l'Union Européenne et les Etats-Unis**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité*

- approuve cette motion.
-

\*\*\*\*\*

## *Infos et débats*

\*\*\*\*\*

---

### **Question n° 1**

#### **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2016**

---

### **Question n° 2**

#### **Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

---

### **Question n° 3**

#### **Prix Alain Fournier 2016 : remise des récompenses**

Madame MÉRIOT présente le prix Alain-Fournier 2016.

Monsieur MROZEK demande si ce prix ne peut concerner qu'un premier roman.

Madame MÉRIOT répond qu'il peut concerner des premiers ou seconds romans.

---

### **Question n° 4**

#### **Legs « Anita » TULLIO**

Monsieur VINÇON, Maire, présente les différents legs faits par Madame Anita TULLIO à la Ville, soit pour la Cité de l'Or, soit pour le musée Saint Vic.

Le rapport propose :

- l'acceptation des 14 œuvres destinées à la Cité de l'Or avec en contrepartie la création d'un espace dédié à Anita TULLIO,
- le refus des 25 œuvres données par des artistes et amis, et destinées au musée Saint Vic,
- ainsi que le refus des 23 œuvres destinées initialement à la mairie d'Issoudun.

Monsieur BRILLU souhaite que le vote se fasse en deux parties, une première partie pour ce qu'il est proposé d'accepter, une seconde pour ce qu'il est proposé de refuser.

Monsieur VINÇON, Maire, accepte cette proposition.

---

### **Question n° 5**

#### **Demande de modification et de revalorisation de la dotation d'accueil**

Monsieur VINÇON, Maire, propose la modification des modalités de versement de la dotation d'accueil pour les naissances des enfants dont les parents sont domiciliés à Saint-Amand-Montrond. Il propose que le montant soit arrondi à 185 € par enfant au lieu de 182,94 € et que les bons soient versés sous forme de « bons cadeaux » utilisables chez les commerçants partenaires de Saint-Amand-Montrond.

Monsieur MROZEK indique que parfois, ce qui intéresse les familles lors de la venue d'un enfant, est simplement d'obtenir une aide pour payer une facture.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que pour cela les familles peuvent s'adresser au CCAS pour demander une aide.

Monsieur BRILLU demande si les bons sont sécables.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que oui et que les commerçants Saint-Amandois peuvent adhérer pour bénéficier de ces bons.

---

### **Question n° 6**

#### **Colonie de vacances : participation de la Ville**

Madame DEBOSSE présente le montant de participation de la Ville pour les colonies de vacances 2016.

Monsieur VINÇON, Maire, précise qu'en 2015, neuf enfants ont bénéficié de cette aide.

---

**Question n° 7**  
**Contrat Local de Sécurité**

Monsieur VAISSON présente le contrat local de sécurité qui sera signé le 20 mai prochain entre la Ville et les services de l'État.

Monsieur MROZEK indique que ce sont les 0-1 an qui sont le plus victimes d'homicide en France. Monsieur BRILLU suggère qu'il soit parlé de « violence sur conjoint » plutôt que de « violence aux femmes ». Il précise également qu'en termes de « dégradation des propriétés publiques » il ne peut pas être question « d'atteinte légère » car pour le code pénal cela relève du délit.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que pour ce qui concerne la tranquillité publique, un accord a été signé avec Madame la Préfète du Cher. Cette convention précise les relations entre la police municipale et la gendarmerie nationale.

Monsieur BRILLU demande quelques précisions sur l'installation de nouvelles caméras.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que la commission départementale a validé l'installation de nouvelles caméras et qu'il y a également pour projet de remplacer les premières caméras mobiles, plus fragiles, par des fixes.

Cette question sur le contrat local de sécurité est présentée à titre d'information.

---

**Question n° 8**  
**Rétablissement de la continuité écologique sur la rivière le Cher**  
**au droit d'un ouvrage transversal.**

Monsieur DELHOMME explique qu'il va être procédé au rétablissement de la continuité écologique sur la rivière le Cher.

Monsieur RIOTTE précise que l'objectif pour 2021 du Comité de Bassin Loire Bretagne, est d'avoir 61 % des eaux de qualité.

Monsieur VINÇON, Maire, donne la parole à Monsieur MAIZERET qui se trouve dans le public. Ce dernier fait état des remarques qu'il a pu formuler auprès du commissaire enquêteur qui a été présent en mairie dans le cadre de ces travaux.

Monsieur MAIZERET pense que le barrage qui va être arasé aurait pu être modifié pour produire de la micro-électricité.

---

**Question n° 9**  
**Attribution de subvention pour les travaux de toitures et façades**

---

**Question n° 10**  
**Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**

---

**Question n° 11**  
**Cession de pavillon de France Loire : avis de la Ville**

---

**Question n° 12**  
**Cession de bâtiment : rue des Frères Moricault**

Monsieur CANTAT explique que la Ville propose de céder le bâtiment qui se situe rue des Frères Moricault, à la Société Imprimerie Saint-Amandoise qui a fait une proposition d'achat.

Monsieur BRILLU demande s'il reste encore des acides sur le terrain et qu'elle va être le coût de dépollution du site.

Monsieur CANTAT répond qu'il y a bien des acides sur place ainsi que d'autres produits chimiques qui étaient utilisés en bijouterie.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que le coût estimé des travaux de démolition et de dépollution du site est de 25 000 ou 30 000 €.

---

**Question n° 13**  
**Cession d'une parcelle : rue Bernard Fagot**

---

**Question n° 14**  
**Acquisition de parcelles : rue Jules Verne**

---

**Question n° 15**  
**Incorporation au domaine public d'une partie de la parcelle BK 633 et**  
**déclassement d'une amorce pour intégration dans le domaine privé de la Ville**

---

**Question n° 16**  
**Installation classée pour la protection de l'environnement**  
**Création d'une déchetterie sur la commune de Drevant, lieu-dit « Les Combes »**

Monsieur BARRY fait état d'une demande de Madame la Préfète du Cher concernant l'enregistrement en installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), pour la déchetterie de Drevant.

Monsieur MROZEK demande ce qu'il y a précisément dans les déchets dangereux.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que tous les déchets dits dangereux sont contrôlés et protégés avant mise en déchetterie.

Monsieur RIOTTE demande s'il existe une liste de produits dangereux.

Monsieur MROZEK souhaite que la liste des produits dangereux soit précise et complète.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que les ICPE sont classifiées dans le code de l'environnement et surveillées de très près par les services de l'État.

---

**Question n° 17**  
**Mise en place d'un fonds de concours en faveur de la Communauté de**  
**Communes Cœur de France dans le cadre de travaux de réfection**

Madame LALLIER présente les projets qui seront réalisés par Cœur de France en 2016 pour la Ville et pour lesquels un fonds de concours sera mis en place.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que ces fonds de concours sont institués pour aller plus vite et faire un maximum de travaux sur l'ensemble du territoire, ce qui permet également de soutenir les entreprises. Il indique que des subventions sont régulièrement recherchées pour diminuer les coûts de réalisation des projets.

---

**Question n° 18**  
**Convention de partenariat pour l'instruction des autorisations du droit du sol**  
**avec les communes et Communautés de Communes**

---

**Question n° 19**  
**Subventions 2016 versées aux associations**

Monsieur PERRONNET donne la liste des subventions de plus de 23 000 € qui seront versées aux associations pour l'année 2016.

Monsieur AUBRUN trouve ennuyeux que ces subventions aient baissées par rapport à l'an passé.

Monsieur PERRONNET précise que la subvention pour le comité des fêtes n'a pas baissé car l'an dernier elle comportait une part exceptionnelle pour l'achat d'un véhicule.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que des subventions exceptionnelles sont également accordées quand il y a un projet d'investissement précis dans les associations. Pour ce qui est des emplois, il serait préférable que l'État exonère les associations plutôt que de compter sur les collectivités pour les financer.

Monsieur MROZEK indique qu'il faudrait que la forteresse de Montrond voit son grand fossé creusé pour qu'elle puisse retrouver toute sa valeur et que pour cela il faut aider l'association le CHASA.

Monsieur VINÇON, Maire, répond qu'il faut surtout obtenir les autorisations de la DRAC et qu'avant le fossé il faut réhabiliter la Tour de l'Horloge. La priorité de la DRAC est celle-ci.

Madame MÉRIOT indique qu'une visite sur place a eu lieu il y a une dizaine de jours en présence d'un représentant de la DRAC et de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et qu'il a été confirmé qu'il faut commencer les travaux par la Tour de l'Horloge.

---

### **Question n° 20**

#### **Demande de subvention pour 2 projets de la Bibliothèque Municipale Isabel GODIN**

Madame MÉRIOT présente les projets qui seront réalisés au sein de la bibliothèque municipale Isabel Godin et les demandes de subventions qui seront faites par la Ville.

Monsieur POUILLOU demande pourquoi les archives de la bibliothèque ne sont pas versées aux archives départementales.

Madame MÉRIOT répond que ce sont des archives particulières sur la Vile de Saint-Amand-Montrond et qu'elles appartiennent à la Ville.

Monsieur POUILLOU souhaite savoir s'il est possible d'avoir accès à ces documents.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que c'est tout à fait possible mais pas dans le local lui-même, il faut sortir les ouvrages du local et les protéger. Il précise que 885 usagers réguliers fréquentent la bibliothèque municipale, qu'en 2015 : 16 461 entrées ont été enregistrées en tenant compte des expositions et 8000 € de livres ont été achetés. Il souhaite que les archives de la Ville soient gardées à la bibliothèque municipale car cela permet de faire venir des chercheurs directement à la bibliothèque.

---

### **Question n° 21**

#### **Vote des taux de la fiscalité locale directe pour 2016**

Monsieur VINÇON, Maire, indique les taux de la fiscalité directe proposés pour l'année 2016. Il souhaite les maintenir et ne pas les augmenter malgré la baisse importante des dotations de l'État pour l'année 2016. Cette baisse représente plus de 379 000 €. Il souhaite dégager des marges pour financer les travaux qui sont programmés sur les mois et années à venir.

Monsieur MROZEK souhaite que dans chaque commune il y ait une baisse des taux de fiscalité pour compenser l'augmentation des taux qui a été délibérée par le conseil communautaire.

Monsieur VINÇON, Maire, répond que cette baisse est rendue impossible à Saint-Amand-Montrond du fait de l'importante baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Un point de fiscalité représente 90 000 € de recettes fiscales en moins. Les taux pourront être baissés dès lors que les charges de fonctionnement baisseront du fait du transfert de compétences des communes vers la communauté de communes.

Monsieur AUBRUN demande quels sont les résultats des démarches entreprises sur le commerce et l'artisanat ainsi que sur les baby-boomers parisiens.

Monsieur DEVOUCOUX répond que les incidences financières de ces démarches ne se voient pas avant deux ans.

## **Question n° 22**

### **Budget primitif 2016**

Monsieur DEVOUCOUX présente les équilibres du budget primitif 2016.

Monsieur AUBRUN demande que le budget soit envoyé en version dématérialisée dès la commission des finances.

Monsieur VINÇON, Maire, accepte cette demande. Il insiste sur la baisse importante de la DGF pour l'année 2016 avec une notification des montants arrivée très tardivement en avril, ce qui rend l'élaboration du budget primitif difficile.

Monsieur AUBRUN reconnaît que la baisse de la DGF est importante mais il s'étonne du montant des dépenses imprévues inscrit au budget, ainsi que du montant important des charges de personnel. Il pense qu'il peut y avoir des marges de manœuvre. Il souhaite également connaître le montant des travaux qui seront réalisés. Enfin, il a besoin d'explications sur le montant des emprunts qui semble augmenter.

Monsieur VINÇON, Maire, précise que les Saint-Amandois payent 50 millions d'euros chaque année toutes taxes comprises. Ces fonds remontent à l'État et seuls 7 millions d'euros sont redistribués localement. Il souligne que la Ville réalisera 1 million de travaux supplémentaires par rapport à l'année 2015 et que la dette augmente du fait de la renégociation des emprunts en 2015, mais que cette augmentation est compensée par le fonds de soutien qui a été obtenu.

Monsieur DEVOUCOUX complète en précisant que les écritures liées à la renégociation des deux emprunts faussent nécessairement les chiffres qui sont inscrits dans le compte administratif du budget primitif. Elles faussent également les chiffres du capital restant dû qu'il faut minorer du montant du fonds de soutien.

Monsieur VINÇON, Maire, précise qu'il a souhaité inscrire des crédits en dépenses imprévues pour pouvoir financer les projets à venir et notamment la maison de santé.

---

## **Question n° 23**

### **Motion sur le « Partenariat pour le commerce et l'investissement » entre l'Union Européenne et les Etats-Unis**

Monsieur VINÇON, Maire, lit cette motion en précisant que ce traité s'imposerait automatiquement aux collectivités.

Monsieur MROZEK dit qu'il faut effectivement se défendre face à ces « au-dessus des lois ». Il pense que c'est une façon pour les multinationales de placer leurs OGM.

Monsieur VINÇON, Maire, invite Monsieur MAIZERET à donner son avis.

Monsieur MAIZERET indique que ce qui est exécrationnel c'est que nous ne puissions pas avoir accès au texte qui est en négociation. Il pense qu'il faut produire à Saint-Amand-Montrond ce qui est mangé sur place.

---

**La séance est levée à 21h30**